|  |
| --- |
| ***Par l’imam At-Tartûshî*** |

|  |  |
| --- | --- |
| chahada | **L’égarement des assemblés de chants et danses Soufi**  |



L’imam At-Tartûshî -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- savant malikites de Cordoue, adh-Dhahabi -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- a dit de lui : « **L'imam, l'érudit, le modèle, l'ascète... mort en 520H** »

Il fut questionné au sujet de gens qui dans un lieu récitent un peu de Quran, puis un chanteur chante un peu de poésie, alors ils dansent, s’agitent et jouent du tambourin et de la flûte.

Assister à cela avec eux est-il permis ou non ?

**Il -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*- répondit** : Ce chemin des Soufis est perte de temps et égarement ; l’Islam n’est que le Livre d’Allah et la Sunna de Son Messager, -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*-.

Quant à la danse et aux lamentations, les premiers à l’avoir fait sont les compagnons de As-Sâmiry lorsqu’il fit pour eux un veau [cf veau d'or avec Mussa, 'alayhi salam], ils se mirent à danser autour et à se lamenter.

La danse est la religion des mécréants et des adorateurs du veau. Par contre, l’assemblée du Prophète, -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*-., était telle qu’on croyait qu’il y avait un oiseau posait sur leur tête tellement ils étaient serein.

Il incombe alors au sultan et ses représentants de leur interdire de se manifester dans les mosquées et ailleurs. Il n’est permis à personne croyant en Allah et au Jour dernier d’y assister avec eux, ni de les aider dans leur égarement.

Telle est l’opinion de Mâlik, Ash-Shâfi’y, Abû Hanîfa et Ahmad -*qu’Allah lui fasse Miséricorde*-, ainsi que d’autres imams des musulmans.

Rapporté par al-Haytamî et Al-Qurtubi.